matmut & CO

Matmut & Co
Société anonyme au capital de 66 015 268 €
entièrement libéré N° 487 597 510 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 1
✆ 02 35 03 68 68

Conditions de l'offre
Contrat Assur'4Pattes

Remise de cotisation à la souscription

1. Descriptif de l'offre

Afin de promouvoir la diffusion de son contrat d'assurance santé animale Assur'4Pattes, Matmut & Co offre une remise sur le montant de la cotisation d'assurance de ce contrat.

2. Montant de la remise accordée

La remise accordée équivaut à 2 mois de cotisation.

3. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'offre

Pour bénéficier de l'offre, le souscripteur doit :
- être une personne physique,
- souscrire un contrat Assur'4Pattes (formule PRIM' ou formule MAX').

4. Exclusion

L'offre ne s'applique pas en cas de nouvelle souscription d'un contrat Assur'4Pattes intervenant après la résiliation pour non-paiement de la cotisation d'assurance de ce contrat.

5. Caractéristiques de l'offre

L'avantage tarifaire est personnel, incessible et non transférable. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La présente offre est valable **une seule et unique fois** et n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours sur le contrat Assur'4Pattes.

La remise accordée est calculée sur le montant total annuel de la cotisation.
Après le paiement d'un mois de cotisation exigé lors la souscription du contrat, elle est appliquée différemment selon le mode de paiement choisi par le souscripteur :

- paiement mensuel : aucun paiement n'est réclamé les 3e et 4e mois suivant la date d'effet du contrat,
- paiement semestriel : l'équivalent de 2 mois de cotisation est déduit de la réclamation du solde de la première cotisation semestrielle,
- paiement annuel : l'équivalent de 2 mois de cotisation est déduit de la réclamation du solde de la première cotisation annuelle.

En cas de résiliation du contrat, à l'initiative du souscripteur, moins de 12 mois après sa souscription, la remise accordée est annulée et son montant doit être réglé par le souscripteur.

6. Période de validité

La présente offre est valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assur'4Pattes réalisée entre le 01/10/2026 et le 30/11/2026 inclus.

7. Information

Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site matmut.fr et dans les Agences Matmut. Elles peuvent être remises sur simple demande.